



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 13 mars 2023

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sauteur Ludovic

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Heberling Sven, Marti Laure, Monney Florian, Muller Nadia, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe et Wyss Gérard

Excusés : Castioni Patrick, Märki Daniel et Poyet Jérôme

Absent : -

Secrétaire : Bersier Laetitia

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Darcey Christina, Delley Stéphane, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

Le président, **M. Ludovic Sauteur**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir. Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole. Suite à son déménagement hors de la Commune, M. Baptiste Märki a remis sa démission du Conseil général. J'en profite pour le remercier du travail accompli. Pour le remplacer, M. Jean-Christophe Sauterel a accepté d'entrer au Conseil général et a été entre-temps assermenté. Jean-Christophe connaît déjà les rouages du Conseil général puisqu'il y était déjà lors de la précédente législature. Je lui souhaite la bienvenue !

175 cm pour 67 kg : c'est avec ses mots que Patrick Pillonel m'avait présenté, il y a une année pour l'élection à la présidence du Conseil général. Une année après, je vous confirme que ces chiffres n'ont pas changé.

A l'issue de cette assemblée, mon mandat de président va se terminer. C'est avec un immense plaisir que j'ai œuvré durant cette année écoulée, au contact de la population, au rythme des séances et des manifestations.

Outre l'aspect formel de cette fonction de président, cette position se démarque notamment par la nécessité permanente de réunir, rassembler, fédérer, dans un seul intérêt, celui de la Commune.

La partie officielle va débuter et je vous demande de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les Communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, Mme Nadia Muller et M. Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Bersier, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RElCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote rose et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Ce soir sont excusés MM. Castioni Patrick, Märki Daniel et Poyet Jérôme. Il relève que le Conseil communal est/sera au complet, M. Christian Cornioley nous rejoindra dans quelques minutes.

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour, que vous avez reçu, est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. Le bureau du Conseil général propose d'ajouter un sujet après le point 8, à savoir : élection d'un membre au bureau du Conseil général.

Le tractanda :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2022
- 2 Révision du règlement communal des finances
- 3 Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un bateau pour la capitainerie
- 4 Demande d'un crédit d'engagement pour le dragage des petits ports
- 5 Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye
 - 5.1 Présentation du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise
 - 5.2 Approbation de la révision totale des statuts de l'Association
- 6 Approbation du règlement d'organisation du Conseil général
- 7 Election du/de la Président/e du Conseil général 2023
- 8 Election du/de la Vice-président/e du Conseil général 2023
 - 8.1 Election d'un membre au bureau du Conseil général
- 9 Election d'un membre du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative
- 10 Postulat Arnold et Pillonel : baisse de l'impôt communal sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques de 0,70 à 0,63 à partir de l'année 2024
- 11 Informations du Conseil communal
- 12 Informations du Conseil général
- 13 Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda adapté, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda adapté est approuvé par 27 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2022

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 5 décembre 2022, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 est approuvé par 27 voix.

2. Révision du règlement communal des finances

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Rapo

Après presque deux ans de gestion des affaires de la commune, le Conseil communal a remarqué que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre pour l'exécution des mandats qui nous sont donnés.

D'autre part, nous devons très régulièrement contacter la commission financière pour pouvoir avancer dans la réalisation de petits projets.

Après avoir comparé notre règlement des finances avec le règlement de différentes communes de la région, nous avons constaté que le règlement de notre commune était vraiment très restrictif, effectivement le plus restrictif de la Broye.

Afin d'être plus réactif, de ne pas ralentir l'exécution de mandats, le Conseil communal demande au Conseil général de réviser le règlement des finances comme suit :

Art. 3 L'activation des investissements à partir de CHF 30'000.--. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultat. Actuellement, le seuil d'activation est de CHF 20'000.-, cela a touché 2 cas en 2021 et 2 cas en 2022.

Art. 4 Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 30'000.-. Actuellement, le seuil est de CHF 20'000.-

Art. 6 Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 50'000.-. Actuellement, c'est 5% et le montant est déjà de CHF 50'000.-, cela touche un cas en 2022.

Art. 7.1 Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 20'000.-. Actuellement, c'est 10 % et inférieur à CHF 20'000.-, on double le pourcentage. Cela touche 101 cas en 2021 selon le rapport de gestion, avec ce nouveau taux cela aurait réduit à 76 cas.

Art. 7.4 Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à CHF 5'000.- peuvent ne pas être listés. Actuellement, il n'y a pas de montant minimum, cela représente 67 cas en 2021.

Comme il n'y a pas d'article actuellement, nous proposons :

Art. 8 Nouvel article concernant les achats, ventes, échanges, donations ou partages d'immeubles, constitutions de droits réels limités et toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou aliénation d'immeubles et de terrains.

Nous souhaitons que le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines cités antérieurement jusqu'à un montant de CHF 50'000.-.

Le Conseil communal pourra choisir le mode le plus adapté et se référera au Conseil général pour tout autre délégation pour une affaire concrète, selon l'art 67 LCo.

Art. 10 (anciennement l'art.9) Le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à CHF 50'000.-. Actuellement le montant du referendum est de CHF 20'000.-. Cela permettra au Conseil Communal de ne pas avoir à attendre 1 mois avant de confirmer les offres concernant des petits montants d'autant plus que les délais sont déjà très longs pour certains matériaux.

En onze, j'ai fait un tableau, mais nous ne le voyons pas tellement et en plus il n'est pas extrêmement juste. Si nous regardons par rapport aux autres communes, nous étions vraiment très très en retard, en arrière.

Le Conseil communal vous demande d'accepter cette révision du règlement des finances qui sera soumis ensuite au Canton pour signature.

M. Daniel Chanez relève que l'article 10 n'est pas juste, le montant concerné n'est pas de CHF 50'000.-, mais bien de CHF 100'000.-.

M. Philippe Rapo s'excuse pour cette erreur il s'agit bien d'un montant de CHF 100'000.- ; art. 10 : le referendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure CHF 100'000.-.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport relatif au règlement communal des finances.

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 21 février 2023 pour étudier cette révision. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a expliqué la révision. Il a répondu à toutes nos questions et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous sommes en accord pour l'augmentation des articles suivants à savoir l'art.7.1 à 20% ainsi qu'à CHF 20'000.- et pour l'art. 10 à CHF 100'000.-, celui qu'on a discuté avant.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour la révision du règlement communal des finances.

Pour la Commission financière, le secrétaire M. Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur la révision du règlement communal des finances.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision du règlement communal des finances, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision du règlement des finances est approuvée par 27 voix.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un bateau pour la capitainerie

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal pour la présentation de cet objet.

M. Philippe Rapo

Le bateau que vous voyez sous les yeux a 17 ans. Il est muni d'un moteur hors-bord de seulement 40 CV, il n'est pas auto-videur et la hauteur de la garde n'est pas suffisante pour garantir une bonne sécurité lors de travaux. Pour passer la prochaine expertise, nous devons vraisemblablement changer le moteur et effectuer divers travaux de rénovation. Dans notre vision de garder nos outils de travail performant et en bon état de marche, il convient de changer régulièrement notre matériel sans attendre une casse comme cela est arrivée avec nos véhicules de la voirie.

Pour ce faire, nous avons cherché plusieurs offres sur le marché des bateaux de travail et avons eu la chance de trouver un bateau d'occasion comme nous cherchions chez un de nos chantiers navals.

Ce nouveau bateau en aluminium est une occasion qui a 180h moteur, qui est muni d'un moteur hors-bord de 90 CV, auto-videur avec une hauteur de la garde qui est adaptée aux travaux de notre garde-port. L'offre comprend également la reprise du bateau actuel, ce qui est une très bonne chose.

Cet investissement de remplacement (RECAPEX) a été mis au budget 2023 dans les charges d'exploitation.

Le Conseil communal vous demande de vouloir accepter ce crédit d'engagement de CHF 23'500.- TTC, soit CHF 21'300.- HT pour l'acquisition de ce bateau d'occasion. Le financement sera assuré par les liquidités courantes de la commune, sans intérêt, ni amortissement.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Dylan Fontana, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Dylan Fontana

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 21 février 2023 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

En effet, M. Guy Delley, capitaine du port, a annoncé que le bateau que nous avons actuellement a un trou au fond de la coque. De plus, l'avant du bateau n'est pas sécuritaire lorsque l'on veut travailler depuis le bateau. Nous ne pouvons pas continuer de travailler avec un bateau dans un état pareil.

Le nouveau bateau proposé peut rester toute l'année dans l'eau et permet au capitaine du port de travailler en toute sécurité dessus.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 23'500.- (TTC), financé par les liquidités communales.

Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire, moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un bateau pour la capitainerie.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un bateau pour la capitainerie, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un bateau pour la capitainerie est acceptée par 27 voix.

4. Demande d'un crédit d'engagement pour le dragage des petits ports

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal pour la présentation de cet objet.

M. Philippe Rapo

Notre commune, respectivement le village de Cheyres a depuis les années 60 une connotation touristique tournée vers le lac. Les citoyens de l'époque avaient fait confiance à quelques visionnaires qui avaient senti le potentiel de notre région et avait appuyé la construction des ports des Pointus et du Safari. Le Conseil général s'est soucié depuis plusieurs années déjà de l'avenir de ces deux petits ports dont nous avons eu la chance de récupérer les concessions qui ont été ajustées à la construction du grand port et qui finiront en 2047.

D'autre part et afin de répondre à la demande des utilisateurs qui se plaignent depuis plusieurs années de la vétusté des infrastructures et du manque de profondeur, vous avez mis en place au début de cette législature une commission pour l'avenir des petits ports afin de se pencher sur ces problèmes. Après plusieurs séances, cette commission a demandé à BIOL Conseils SA de faire une analyse et des propositions pour la rénovation de ces petits ports.

Dans tous les cas de figure, que ce soit la mise en place de nouveaux pontons fixes ou flottants ou même si nous ne faisons aucun nouvel investissement, il est de tout façon nécessaire de procéder à un dragage important de nos deux petits ports. Chose qui n'avait jamais été faite à ce jour.

Comme vous le voyez sur ces photos, il y a urgence de procéder au dragage de ces petits ports afin que nos locataires puissent entrer et sortir de ces canaux même lorsque le lac a un niveau très bas. Pour ce faire, nous avons fait plusieurs demandes d'offres pour le dragage d'environ un mètre de profondeur moyenne. Il y a deux différentes techniques de dragage selon l'accès aux canaux.

Par aspiration :

- *Le diamètre d'aspiration va jusqu'à la taille d'un poing. C'est déjà bien pour des ports tels que les nôtres. Ce sont des zones graveleuses, il ne devrait donc pas y avoir de problème*
- *C'est la machine la plus compact pour les lieux*
- *La machine aspire 900m³/heure (mélange eau et gravât)*
- *Si besoin, ils peuvent mettre une tête qui gratte les sédiments, dans le cas où ils sont compacts*

Le transport se fait via des tubes jusqu'à 700 m de longueur. C'est la solution la plus respectueuse pour la faune et la flore

Deuxième solution : par une pelle à câble qui est sur une barge, pour le port du Safari par exemple.

Avec un prix des locations actuelles d'environ CHF 120'000.-/an jusqu'en 2047, le total des produits se montera à CHF 3'000'000.- pour un investissement de CHF 490'000.-. Il n'est pas nécessaire de faire de grande analyse pour trouver le retour sur investissement. Etant donné que le total de cet investissement est en-dessous de CHF 500'000.-, nous devons passer par le marché public mais sur invitations.

Voici les détails des coûts :

Détails des coûts du dragage

• Installation de chantier	CHF	50'000.00
• Travaux de dragage conventionnel	CHF	185'000.00
• Transports des sédiments au milieu du lac	CHF	160'000.00
• Provisions pour non-métrées (~15%)	CHF	60'000.00
• <u>Divers & imprévus</u>	<u>CHF</u>	<u>35'000.00</u>
Total HT	CHF	490'000.00
TVA 7.7%	<u>CHF</u>	<u>37'730.00</u>
Total TTC	CHF	527'730.00

Le Conseil communal vous demande de bien vouloir valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 490'000.– pour le dragage des petits ports qui sera financé probablement par un emprunt d'environ 2 % d'intérêt et un amortissement de 5 % dès la fin des travaux.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 21 février 2023 pour étudier cette demande. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commune reçoit à ce jour des plaintes concernant l'état des lieux de ces ports. En effet, certains locataires n'arriveront plus entrer dans leur port à cause de toute cette vase. Nous relevons que la société BIOL Conseils SA a analysé le fond de l'eau et confirme que tout est propre.

La commission financière se pose quelques questions quant à l'affaissement plausible des berges qu'il peut y avoir lors du dragage. En sus, nous demandons un retour du travail déjà établi par le groupe de la COMAPP. Nous voulons une garantie que nous ne courons pas de risque par la suite avec les berges. Nous aurions dû voter un projet global avec l'aménagement des pontons que d'aller étape par étape. Malheureusement, nous sommes dans l'urgence face aux locataires mécontents.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 527'730.- (TTC), financé par un emprunt, pour autant que nous ayons un retour de la COMAPP.

Pour la Commission financière, le secrétaire M. Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur la demande d'un crédit d'engagement pour le dragage des petits ports.

M. Yves Chanez

J'ai une question par rapport aux entreprises qui vont effectuer les travaux ; nous ne savons pas du tout qui fera le travail.

M. Philippe Rapo

Ce sont des sociétés qui sont très très spécialisées. On va le faire sur la base d'invitation, nous savons lesquelles nous allons inviter mais on ne sait pas encore avec qui on va travailler. Si tu veux des noms je peux peut-être t'en donner mais je ne vais pas le dire maintenant. Ce sont vraiment des entreprises spécialisées, elles ne sont pas toute équipées de barge d'aspiration, il en existe 2-3 autour du lac de Neuchâtel.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour le dragage des petits ports, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande d'un crédit d'engagement pour le dragage des petits ports est approuvée par 27 voix.

5. Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye
5.1 Présentation du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Ce point sera traité en deux parties :

Dans un premier temps, nous aurons une présentation globale de l'association, par M. Bernard Pochon, membre du comité de direction.

Dans un deuxième temps, Mme Christina Darcey nous présentera l'objet soumis au vote ce soir, à savoir la révision des statuts.

Pour ce point 5.1, le président donne la parole à M. Bernard Pochon.

Bernard Pochon

Le bureau du Conseil général a demandé à ce que je fasse une présentation du réseau et c'est vrai que c'est bien car on parle toujours de ce réseau, mais on ne sait pas exactement de quoi on parle. Le réseau santé social de la Broye fribourgeoise, vous trouvez tout un listing de la loi qui mandate les communes pour prendre en charge certains besoins comme les homes, les soins à domicile, l'ambulance, etc. Ces lois mandatent les communes pour organiser ce service. Vous pensez bien que les communes seules, faut vraiment être une grosse commune pour pouvoir effectuer ces tâches, c'est pourquoi les communes de la Broye se sont réunies en association, association des communes pour l'organisation médico-sociale de la Broye et depuis 6 ans, on organise cette association et ces services en réseau comme cela se fait dans les autres districts du canton.

Le Réseau santé social de la Broye fribourgeoises s'est donc une association de communes qui est chapeautée par l'assemblée des délégués, qui sont des représentants des communes ; Mme Christina Darcey est actuellement déléguée, un comité de direction composé de la direction et des représentants de communes qui sont élus par l'assemblée des délégués, je suis donc au comité de direction.

Ensuite vous avez des commissions, il y en a deux nouvelles ; la commission financière et la commission facultative qui entre dans les statuts c'est pour l'organisation des places de homes et des soins à domicile entre les différents intervenants qu'il soit privé ou public et puis la liaison intercantonale.

Il y a ensuite la direction générale qui a également une directrice adjointe puis il y a des responsables de secteurs ; RH, des finances pour les parties administratives, ensuite nous avons les deux principaux secteurs de prise en charge qui sont la direction des soins avec les homes, les soins à domicile et puis le service social avec le service des curatelles et le service social, 4 responsables de ces différents secteurs.

Présentation des membres de la direction : Mme Sandra Lambelet Moulin, démissionnaire au 31 juillet de cette année, M. Raphaël Monnerat, responsable RH, Mme Maryline Moulin, directrice adjointe et cheffe de projet, Mme Catherine Tomala, cheffe de service des entités sociales, M. Serge Clot, responsable des finances.

Les valeurs de l'institution sont : le respect, la bienveillance, l'autonomie, la rigueur, l'équité et le bien-être des collaborateurs. Il y a d'ailleurs eu un gros effort pour le respect et la bienveillance par rapport aux patients. Nous faisons également très attention au bien-être des collaborateurs parce qu'après deux ans de Covid, le secteur des soins et du social est fatigué.

Les entités :

- EMS Les Fauvettes 60 lits, 91 collaborateurs, 22 collaborateurs à l'administration du RSSBF dont les bureaux sont dans l'EMS à Montagny. L'EMS Les Fauvettes c'est une mission de gériatrie de longs et courts séjours. L'EMS est reconnu palliative gériatrie et Quafrica (label qualité) tout comme Les Mouettes et Les Lilas
- EMS Les Lilas à Domdidier, 48 lits, 74 collaborateurs, mission gériatrique longs séjours
- EMS Les Mouettes à Estavayer, 80 lits, 108 collaborateurs, mission gériatrique longs séjours
- Foyer de jour de la Broye, maximum 6-7 hôtes, 3 collaborateurs
- Service d'aide et de soins à domicile Estavayer-le-Lac et Domdidier, environ 600 clients, 110 collaborateurs
- Service social de la Broye Estavayer-le-Lac et Domdidier, 280 bénéficiaires, 14 collaborateurs
- Service officiel des curatelles Estavayer-le-Lac et Domdidier, 340 personnes concernées, 15 collaborateurs
- Les ressources humaines gèrent tout le cycle de vie du collaborateur du RSSBF, soit dès son recrutement jusqu'à sa sortie en passant par son salaire et son développement. La dotation est de 3.4 EPT. C'est 434 collaborateurs qui officient principalement dans les soins avec les EMS et les services de soins à domicile.
- L'âge moyen est d'un peu plus de 40 ans. Une ancienneté entre 6 et 9 ans avec deux beaucoup plus bas qui sont aux Fauvettes, car c'est un EMS qui a réouvert dernièrement et puis le service social qui a peu de personnel.
- Les données financières : le réseau gère la comptabilité de toutes les entités du RSSBF ainsi que les indemnités forfaitaires, le SMUR et les ambulances pour une dotation de 3.4 EPT. En chiffre c'est 41 mio dont 22 mio pour les EMS, 8 mio pour le service d'aide et de soins à domicile, 7 mio pour le service social de la Broye, 1,1 mio pour le service officiel des curatelles, les indemnités forfaitaires 1 mio et le fonctionnement de l'association y compris la maintenance des bâtiments, etc. c'est 500'000.-

Nous constatons que nous avons beaucoup de factures fournisseurs pour les EMS et peu aux soins à domicile. Tandis que pour les factures débiteurs, nous avons beaucoup moins dans les EMS et beaucoup plus dans les soins à domicile, ce qui est logique parce que vous avez dans les EMS des factures qui sont mensuelles alors que dans les soins à domicile c'est une facturation qui est plus récurrente.

Données financières ; comment sont payées les prestations qui sont données ?

Il y a bien sûr les communes. Chaque année dans les budgets apparaissent le budget pour les différentes entités du réseau, il y a le canton et pour certaines prestations, entre autres médicales, il y a également les assurances maladies. Dans les données financières, actuellement le canton reçoit le partage des finances entre le canton et les communes, c'est un gros enjeu c'est la fameuse detec, il y a d'ailleurs déjà eu le projet qui a été lancé pour les écoles, sauf erreur, et maintenant nous sommes en train de regarder le projet pour les soins et c'est un gros morceau.

Les données financières l'avenir : nous aurons une présentation concernant les homes pour les élus ce printemps, vous serez informés. Si on augmente la capacité des homes, il va y avoir une augmentation des frais pour la commune et il y a autre chose, par exemple les indemnités forfaitaires pour les proches aidants. Le parlement cantonal a voté une augmentation des indemnités forfaitaires ; elles sont payées par les communes et on verra le detec pour voir si le canton prend une part de l'augmentation que le parlement cantonal a voté.

Le président précise que si l'assemblée a des questions d'ordre générale, elle peut les poser maintenant. Pas de question.

Le président remercie M. Pochon.

5.2 Approbation de la révision totale des statuts de l'Association

Le président donne la parole à Mme Christina Darcey, Conseillère communale pour la présentation de cet objet.

Mme Christina Darcey

Cette révision est nécessaire, les statuts ont été révisés pour la dernière fois en 2014. Entre temps, il y a eu l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2. L'objectif de cette révision a été, entre autre, d'assurer une mise en conformité avec les lois cantonales. Il y a pas mal de lois cantonales qui sont impactées, notamment ; loi sur les prestations médico-sociales, loi sur l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile, loi sur l'aide sociale, loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, loi sur la santé, loi sur les communes.

Le groupe de travail a élaboré ces nouveaux statuts pour les adapter aux exigences de ces lois.

Ils ont entériné la nouvelle dénomination officielle et il y a eu création d'une commission financière et d'une commission consultative. Il y a eu comme objectif d'assurer une marge de manœuvre financière suffisante pour l'association en vue de la construction de deux nouveaux EMS, un à Estavayer et un à Belmont-Broye. La limite d'endettement est nouvellement de 90 mio pour les investissements et 6 mio pour les comptes de trésorerie, soumis au referendum obligatoire pour des nouvelles dépenses supérieure à 30 mio, et au referendum facultatif pour une dépense nouvelle nette supérieure à 3 mio.

Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité par les délégués lors de l'assemblée des délégués du 16 novembre 2022 et le Conseil communal vous remercie de bien vouloir approuver cette révision des statuts du RSSBF également ce soir, afin de permettre à cette association très importante d'effectuer le travail indispensable et fort apprécié dans le domaine de la santé et du social dont bénéficie notre région de la Broye fribourgeoise.

Le président remercie Mme Darcey et passe la parole à la commission financière.

M. Daniel Chanez informe que la commission financière n'avait pas besoin de se prononcer sur ce sujet. Néanmoins, M. Daniel Chanez fait part d'une réflexion ; « *un groupe de personne peut engager la collectivité pour 90 mio en sachant qu'il n'y aura même pas besoin d'un referendum, en trois décisions de 29 mio, nous sommes devant les faits accomplis et personne ne peut dire un mot, nous n'avons pas le choix de l'accepter* ».

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision totale des statuts de l'Association, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La révision totale des statuts de l'Association est approuvée par 26 voix et une abstention.

6. Approbation du règlement d'organisation du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président présente ce règlement.

M. Ludovic Sauter

Ce soir, votre Bureau vous présente le nouveau règlement d'organisation du Conseil général, qui nous accompagnera durant cette législature. Vous l'avez également reçu avec la convocation à cette séance.

Il est nouveau dans le sens où le Conseil général de Cheyres-Châbles n'en disposait pas jusqu'à présent. Nous avons bien l'aide-mémoire certes, mais la Commission structures et rémunérations nous a donné le mandat de rédiger un règlement, décision validée par le Conseil général dans sa séance du 09.08.2021.

Outre la Loi sur les communes, différentes lois, ordonnances et règlements régissent le fonctionnement des communes. Le document présenté regroupe les principaux éléments par thème et doit également permettre de retrouver plus facilement les articles de lois concernant un sujet ou une procédure.

La conception de ce document est le fruit du travail de l'ensemble du Bureau, que je remercie au passage. Comme pour d'autres règlements, celui-ci a déjà été soumis une première fois au Service des communes pour un premier examen. Une fois validé par le Conseil général, il devra encore être ratifié par le Canton pour son entrée en vigueur.

En finalité, le Bureau du Conseil général vous recommande d'accepter ce règlement.

Le président donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Dylan Fontana

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance du règlement d'organisation du Conseil général. Nous n'avons rien d'autre à rajouter. Ce règlement nous permet une bonne approche des différentes fonctions du Conseil général.

A la demande du canton de Fribourg, la commission financière approuve le règlement d'organisation du Conseil général et demande à tout le Conseil général d'approuver ce règlement.

Pour la commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Fontana et ouvre la discussion.

M. Florian Monney

Je voudrais simplement féliciter le bureau pour le travail qui a été accompli avec ce règlement. Je pense que cet outil permettra de travailler pour les futurs membres du bureau avec une simplicité et clarté.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement d'organisation du Conseil général, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement d'organisation du Conseil général est accepté par 27 voix.

7. Election du/de la Président/e du Conseil général 2023

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Janine Grandgirard, actuelle vice-présidente du Conseil général.

Je donne la parole à M. Nicolas Riedo du groupe Ensemble pour la présentation de la candidate.

M. Nicolas Riedo

J'ai le plaisir au nom du groupe « Ensemble », de proposer la candidature de Mme Janine Grandgirard à la présidence du Conseil général.

Janine a 59 ans et habite Cheyres, village dans lequel elle s'est établie avec son mari Paul il y a 30 ans. Elle est maman de 3 enfants et grand-maman de 6 petits-enfants.

Professionnellement elle est secrétaire comptable dans une étude de notaire à Fribourg.

La marche, le ski et la baignade en eau froide sont quelques-uns de ses passe-temps favoris.

Elle est membre de plusieurs sociétés du village et n'hésite pas à mettre la main à la pâte lors de manifestations organisées par des sociétés de notre commune ou de la région. Elle fait également partie du comité central des Cartons du Cœur Fribourg.

Côté politique, Janine fait partie des meubles du CG puisqu'elle est en place depuis son introduction en 2011 pour la Commune de Cheyres et qu'elle en a même été la première présidente.

Actuellement elle siège au bureau en tant que Vice-présidente du Conseil général et elle préside également la commission d'avenir des petits ports.

De la part du groupe « Ensemble », je tiens à te remercier Janine pour ta candidature, pour ton engagement pour le groupe et te souhaite plein succès pour cette année particulière.

Le président remercie M. Riedo et demande s'il y a d'autres candidatures ?

Comme ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de Mme Janine Grandgirard en tant que présidente du Conseil général de Cheyres-Châbles, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Toutes mes félicitations ! On peut l'applaudir.

Applaudissements.

8. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général 2023

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Patrick Castioni, actuel membre du Bureau du Conseil général.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Comme ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de M. Patrick Castioni en tant que vice-président du Conseil général de Cheyres-Châbles, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Toutes mes félicitations ! On peut l'applaudir, même en son absence.

Applaudissements.

8.1 Election d'un membre au bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Suite à la nomination de M. Patrick Castioni à la vice-présidence, un poste de membre du Bureau devient vacant.

Le bureau fait état d'une seule candidature, à savoir la mienne.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Comme ce n'est pas le cas, je suis donc élu tacitement en tant que membre du Bureau du Conseil général, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Applaudissements.

9. Election d'un membre du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Suite à la démission de M. Baptiste Märki, une place est à repourvoir dans la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie. Le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Jean-Christophe Sauterel, de la liste « Avenir Cheyres-Châbles ».

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Comme ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de M. Jean-Christophe Sauterel dans la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie, conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Toutes mes félicitations ! On peut l'applaudir.

Applaudissements.

10. Postulat Arnold et Pillonel : baisse de l'impôt communal sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques de 0,70 à 0,63 à partir de l'année 2024

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Ce postulat a été déposé lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2022. Vous avez tous reçu le contenu de cette demande avec la convocation à l'assemblée.

Le Bureau du Conseil général a estimé ce postulat recevable et l'a donc mis à l'ordre du jour de cette séance. Je vais d'abord demander à ses auteurs s'ils souhaitent ajouter des précisions quant au contenu ?

M. Patrick Pillonel

Sur la demande de beaucoup de citoyens, nous avons déposé avec Pascale Arnold un postulat pour une baisse d'impôt étant donné les excellents résultats de la commune et aussi avec la prévision des futures arrivées de nouveaux citoyens qui ne seront pas de mauvais payeurs d'impôt.

On n'est pas des devins, mais aux vues des terrains à bâtir qui restent, avec les prix exorbitants qui se pratiquent, les personnes qui vont s'installer dans nos villages seront sans aucun doute de très bon contribuables. Voilà le résumé du postulat qui a été jugé recevable par le bureau du Conseil général.

Il est clair que notre formulation n'est pas parfaite avec un taux de 63 ct, car selon l'articles 47 de notre nouveau règlement qu'on vient de voter « les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier et de présenter un rapport au Conseil général ».

Ce que l'on demande c'est de nous proposer une gestion dynamique du taux d'impôts. Juste pour rappel et c'est important, on avait aussi dit aux citoyens Cheyrois d'accepter de passer de 65 ct à 70 ct lors de la fusion avec une analyse après quelques années pour éventuellement revenir à notre ancien taux.

Merci de votre attention et bonne fin de soirée.

M. Florian Monney

Une baisse d'impôt, au premier abord, tout le monde en a envie. Mais je pense qu'il faut pousser la réflexion un peu plus loin. L'évolution démographique de notre commune va certes amener une augmentation des rentrées fiscales, mais amènera inévitablement aussi une augmentation des charges. Dans sa vision à moyen terme, notre commune a de gros investissements prévus et je laisserai le soin à un membre du Conseil communal de nous énumérer en gros ce qui est prévu pour les prochaines années.

N'oublions pas non plus les charges supplémentaires importantes qui nous attendent dans le cadre des associations de communes du district (CO, homes, épuration et autres).

Dans la vision de Cheyres-Châbles, il est également prévu en cas de besoin, la vente d'une partie du patrimoine immobilier afin de financer certains investissements. En cas de baisse d'impôt, il est clair que nous n'aurons pas le choix de sacrifier une partie de ce patrimoine et pour ma part cela serait vraiment regrettable d'en arriver là.

Avec un taux à 70 ct, nous figurons parmi les communes bien loties du Canton. Pour baisser le taux d'imposition on obtient facilement une majorité, mais lorsqu'il s'agit d'augmentation c'est beaucoup plus compliqué. Il suffit d'observer un peu ce qui se passe lors des votes des budgets des communes qui doivent remonter leur taux, même celles avec des indices bas. Il s'avère que c'est très compliqué à faire accepter.

Pour ces raisons, je ne pense pas que ce soit le bon moment pour demander une baisse du taux d'impôt et pour cette raison je pense que ce postulat n'est pas bien vu parce qu'on va simplement donner du travail au Conseil communal pour quelque chose, qui à mon avis, n'est pas d'actualité. Merci.

Mme Pascale Arnold

Je voudrais rebondir sur ce que tu as dit c'est tout à fait juste sur certains points, je comprends très bien. Je souhaite revenir sur ce que Patrick a dit tout à l'heure, c'est vrai que notre formulation ne paraît pas très juste ; on ne demande pas de changer le taux définitivement, ce que nous demandons c'est une gestion dynamique. C'est-à-dire on peut très bien envisager d'une année à l'autre, en gardant le taux à 70 % en disant, le bénéfice de cette année est assez important pour baisser de quelques points l'année suivante et puis chaque année se refaire la réflexion, comme l'a fait Sévaz, Fétigny et d'autres communes. Encore pour appuyer, je pense que c'est important de rappeler que cela fait des années qu'on nous dit que la commune est une commune riche et avec la conjoncture économique actuelle, se serait dommage d'enrichir encore plus une commune aisée au dépend de citoyens à qui on diminue le pouvoir d'achat. Donc c'est une réflexion d'année en année, ce n'est pas quelque chose de définitif et on n'a pas besoin de revoter chaque année.

M. Nicolas Riedo

J'aimerais demander à Philippe : quelle est l'incidence en millier de francs par rapport à la baisse d'un point ?

M. Philippe Rapo

J'ai déjà fait une préanalyse ; j'ai regardé depuis 2016 ce qu'on a fait maintenant. En gros si on baisse de 7 points, on est à peu près à CHF 500'000.- et ces CHF 500'000.- qu'on a en moins, effectivement si on regarde faudra bien les trouver à quelque part. Quand on dit qu'on est une commune riche, oui, on a beaucoup de fonds propres, mais on a beaucoup d'actifs, mais comme il a été souligné si on a besoin de liquidités et bien il faudra qu'on vende les actifs.

Par exemple, nous avons un port, si nous devons vendre un port pour pouvoir payer, par exemple au niveau des EMS ; typiquement les EMS on a voté 58 mio et il n'y a que Les Fauvettes qui a été fait, et il reste Domdidier à réaliser, il faudra voter un nouveau crédit.

J'ai appris qu'en Gruyère ils en ont voté 4x pour 140 mio l'automne passé, donc vous imaginez deux combien cela risque de représenter chez nous ?

On pense aussi aux 60 mio qu'on doit investir dans la nouvelle step à Estavayer. Nous ne sommes pas toute la Broye, uniquement Estavayer, Lully, Châtillon et nous.

Si je reparle de notre vision, de changer, à terme de faire pas mal de RECAPEX, de garder notre outil de travail à un niveau correct, typiquement les petits ports ; la commission travaille actuellement dessus, on a parlé de 500'000, je vous remercie encore pour pouvoir effectuer le dragage, mais nous aimerions faire quelque chose de beaucoup mieux. On vous présentera cela cet automne, cela va coûter quelques millions, mais ces investissements sont intéressants car il y a un retour sur investissements. Et si on limite les impôts faudra taper dans quoi ?

C'est exactement ce qui se passe à Gletterens, j'ai discuté avec le préfet cet après-midi, ils ont un sacré problème à Gletterens, ils sont obligés de descendre tout, de flinguer tout ce qui devrait avoir, il n'y a plus de repas d'âinés, ce genre de chose. Nous, nous soutenons Festi'Cheyres, on soutient l'USL, le Jumelage et tout ça, toutes les sociétés sportives et tout et c'est important.

Cela ne paraît pas beaucoup, env. CHF 30.- par personne vu le nombre d'habitant, CHF 30.- par personne pour les 2'350 habitants. C'est clair que cela paraît très peu pour certain, mais voyez pour les personnes qui ont des taux fiscaux très haut, eux gagne beaucoup. Mais pour la plupart des gens, ils ne verront pas la différence.

Quant aux charges liées, elles vont rester, nous ne pourrons rien faire dedans et les réserves de réévaluation de patrimoine de CHF 318'000.- qui vont tomber, dans 7 ou 8 ans, ces 318'000.- vont être perdus donc si en plus on enlève 500 c'est important.

Le dernier point, ce que j'ai bien aimé, mais qui est une fausse bonne idée c'est le taux dynamique, ce qui se fait à Sévaz, Sévaz qui ne fait pas grand-chose au niveau investissements, ils le font et gèrent eux-mêmes les impôts. Nous faisons la gestion des impôts via Fribourg, et il faut un peu près deux ans pour pouvoir changer

le taux d'impôt. Si à chaque fois un fait un yoyo en haut en bas, vous imaginez comme cela va être extrêmement compliqué pour l'administration d'être juste là-dedans.

J'espère que je n'aurais pas à vous redire les mêmes sujets ou d'analyser plus profondément le sujet. Ce n'est vraiment pas le bon moment de faire une baisse d'impôt. Je crois que vous êtes tous d'accord avec notre vision, nous sommes assez ambitieux, il nous reste trois ans pour attaquer tout cela, lancer tous ces projets. J'espère que vous nous faites confiance et il nous faut garder ces impôts à ce niveau-là. Merci.

M. Fabrice Rouiller

Vu que c'est un postulat, cela ne nous coûte pas grand-chose d'aller un petit peu plus loin dans la réflexion. On sera certainement très partagé, mais se serait bien d'avoir un peu plus d'informations. J'encourage tout le monde à voter oui pour le postulat pour avoir une analyse un tout petit peu plus creusée pour qu'on puisse tous prendre une décision. C'est vrai que si à l'époque, avant la fusion, on disait qu'on allait revoir cela dans quelques années, c'est peut-être maintenant le moment, avant les gros investissements qui se profilent, mais il peut y avoir une ou deux années pour descendre même si cela fait yoyo une fois. Pour moi j'aimerais bien aller plus loin dans l'analyse quand même. Si on peut aller plus loin dans le postulat, je vous encourage.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent ce postulat, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 8 Avis contraire : 19 Abstention : 0

Le postulat est refusé par 19 voix.

11. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Christina Darcey et M. Stéphane Delley, M. Bernard Pochon et M. Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

Quelques informations de l'administration et de la vision communale.

Engagée le 1^{er} avril 2022 en tant que collaboratrice technique à 60%, Mme Maude Baeriswyl a choisi de nous quitter pour un nouveau défi professionnel au bureau technique de la Commune de Romont. Elle a terminé son travail dans notre commune le 28 février. Nous la remercions vivement pour le travail effectué durant la période passé au sein de notre commune et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Pour remplacer Mme Baeriswyl, nous avons l'avantage de compter sur l'expérience et les compétences professionnelles de son successeur, M. Christian Morel. Il habite Massonnens, est marié et père de 4 enfants. M. Morel a une solide expérience dans le domaine technique. Il a notamment travaillé dans un bureau de géomètre, d'architecture, de construction et de promotion, d'urbanisme, dans une grande entreprise de télécommunications comme ingénieur IT et récemment au service de l'aménagement du territoire de la Commune d'Estavayer. Il est à notre service depuis le 1^{er} février 2023 en qualité de collaborateur administratif spécialisé dans le domaine des constructions et de l'aménagement du territoire à un taux de 80%. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de ses tâches.

Notre commune est une entreprise formatrice. Dès le 1^{er} août 2023, nous accueillerons notre deuxième apprenante employée de commerce en administration publique, Mme Mina Dragutinovic. Elle habite Montet et a été sélectionnée parmi 30 candidats/tes. Sa formation durera 3 années et se terminera en

juillet 2026. Elle sera épaulée dans sa formation par notre collaboratrice Mme Marlyse Dubey qui a été spécialement formée pour assurer le suivi des apprenants/tes. En avance, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre administration et un excellent début dans la vie professionnelle.

Engagé le 1^{er} juillet 2020 en tant qu'employé de voirie, M. Théo Dessarzin a donné sa démission du poste qu'il occupe pour le 30 avril 2023. Nous le remercions pour tout le travail effectué durant ces quelques années passées au sein du service des parcs et chemins de notre Commune. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Afin de remplacer le départ de M. Dessarzin, le Conseil communal a engagé, parmi 16 postulants, M. Robin Mani de Vallon en tant qu'employé de voirie. M. Mani a une formation de paysagiste-horticulteur. Avec ses connaissances et compétences professionnelles, il complète parfaitement l'équipe en place qui est maintenant au complet. M. Robin Mani a commencé aujourd'hui son activité dans notre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue et un bon début dans sa nouvelle sphère d'activité et avec les collègues du service des parcs et chemins.

Mme Christina Darcey a souhaité mettre un terme à son mandat politique de Conseillère communale en date du 30 avril 2023. Le Conseil communal regrette bien entendu son départ, mais respecte son choix. Nous perdons une collègue estimée, qui a repris avec brio le dicastère pas si facile que celui de la petite enfance. Elle a mené ses dicastères en totale collaboration avec les divers responsables des structures et les collaboratrices de l'administration. Lors de la répartition des dicastères en début de législature Christina n'a pas hésité une seconde en choisissant des dicastères où elle pouvait s'investir pleinement pour la famille et les enfants. A voir aujourd'hui l'étendue de ce qui a été réalisé, nous constatons que ces dicastères étaient faits pour elle. Il serait trop long ici de faire l'éloge de tous les dossiers qu'elle a menés à terme d'une main de maître, que cela soit à la crèche, à l'accueil extra-scolaire, aux écoles et aussi à la ferme communale. Vous avez constaté de son efficacité lorsqu'elle vous a présenté ses projets et aussi lorsqu'ils ont été réalisés. Il y a également un énorme travail effectué dans l'ombre qui ne se voit pas, et dieu sait que Christina n'a pas ménagé ses efforts. Christina a effectué un travail de fond en consolidant et développant les structures de la petite enfance.

Au nom de toutes les autorités je te remercie sincèrement, Christina, de t'être investie pleinement pour notre belle commune et en particulier dans tes dicastères.

Le Conseil communal a eu le privilège et la chance de pouvoir compter sur une collègue active, compétente qui a travaillé d'une manière très professionnelle avec sa sensibilité, qui a défendu ses projets, amenés ses idées et débattu des dossiers de manière constructive et collégiale pour le bien de la collectivité.

Merci aussi pour ta bonne humeur, ta joie de vivre, tes fous rires et tous les bons moments passés après les séances de conseil. Merci également pour les invitations chez toi ; moments culinaires que les membres du conseil ont particulièrement appréciés (je ne te cache pas que ces moments vont nous manquer).

Tous ici garderons un excellent souvenir de ta chaleureuse et belle personne, d'abord lors de ton passage au législatif, puis à l'exécutif où la collaboration fut excellente.

Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, de profiter d'une retraite pleinement méritée, et comme tu nous l'as dit : de réaliser encore de beaux projets, de pouvoir prendre soin de ta famille et de toi-même.

Permetts nous Christina de te remettre ce petit présent en guise de remerciements. Je crois que l'on peut l'applaudir chaleureusement.

Applaudissements.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Mary-Anne Hayoz, actuelle Conseillère générale, vienne ensuite de la liste «Ensemble» qui a accepté de relever le défi. Mary-Anne rejoint une équipe soudée et dynamique qui saura la soutenir dans l'exercice de ses tâches. Mary-Anne sera assermentée en date du 22 mars 2023 et prendra ses fonctions le 1^{er} mai pour sa première séance de conseil. Bien que pas encore en fonction, Mary a été «intronisée» au sein de l'équipe du Conseil communal lors d'un repas d'adieu organisé par et chez Christina. Nous te souhaitons d'ores et déjà la bienvenue au sein de l'équipe du Conseil communal et nous nous réjouissons de travailler avec toi !

Comme vous le voyez ce soir, c'est Laetitia Bersier qui officie comme secrétaire pour cette séance du Conseil général. Notre secrétaire communale est actuellement en arrêt maladie. A ce titre, nous lui souhaitons un prompt rétablissement et un rapide retour dans l'équipe administrative. Pour pallier ce 100 % d'absence, le bureau s'est réorganisé et s'est réparti les tâches normalement dévolues à la secrétaire communale.

Nous pouvons compter également sur le renfort de Mme Jeanne Anghern, qui habite Estavayer-le-Lac et qui a été engagée temporairement pour soulager l'équipe du bureau communal. Je remercie vivement le personnel administratif et notre aide pour l'effort supplémentaire qui est fourni dans cette situation difficile.

Je vous rappelle ici le slogan de notre vision communale qui est le fil rouge de toute l'action communale. Comme convenu, le Conseil communal vous présente chaque année, dans le courant du mois de mars, l'état d'avancement de la vision communale. Je vous avais présenté pour la première fois en 2021 le document de contrôle utilisé par le Conseil communal pour surveiller l'avancement de la vision. Il serait trop long de vous présenter et vous faire à chaque fois la lecture d'un document de plus de 70 pages. C'est la raison pour laquelle il a été transmis à votre président qui vous l'a fait suivre, si je ne m'abuse. Vous pourrez parcourir ce document informatif et vous imprégner de tout le travail qui est mis en œuvre par le Conseil communal pour le bien-être et le développement de notre commune.

Je vous fais un bref résumé de l'action communale pour l'année 2022 écoulée :

Sur les 17 projets identifiés et planifiés dans la vision communale

- 10 dossiers ont été démarrés et suivent leur cours
- 6 dossiers ont été démarré, mais sont actuellement en attente
- 1 dossier est terminé

Voici quelques exemples de projets clés en cours :

- La mise en place des premières mesures du PIEP (réservoir d'eau potable de Cheyres)
- La mise en place du concept Senior+
- L'optimisation de l'organisation de l'administration et des services
- Le développement de l'offre de transport publics entre Châbles et Cheyres (terminé)
- L'établissement des règlements sur les parkings et de police

..... pour n'en citer que quelques-uns.

Le Conseil communal estime qu'il s'agit ici d'un excellent bilan 2022 par rapport à notre planification. Pour 2023, nous avons comme cible 21 nouveaux projets potentiels.

Les thématiques suivantes seront touchées :

- La nature
- Le tourisme
- Les infrastructures
- Les habitants
- Les services à la population
- La mobilité
- Les bâtiments
- La déchetterie
- Les eaux
- Les finances

Le spectre est très large.

Je cite ici quelques projets clés :

- Mise en place d'un concept pour l'éclairage public
- Un projet de création d'un débarcadère au port communal
- Le développement d'un guichet virtuel
- La mise en conformité des arrêts de bus (LHand)
- La recherche de nouvelles sources d'eau potable

..... pour n'en citer que quelques-uns.

Vous voyez que le Conseil communal aura de quoi s'occuper ! Je remercie chaleureusement tous mes collègues du Conseil communal qui s'engage à fond dans cette vision. Merci également au Conseil général pour son soutien aux projets de la vision nécessaire pour le développement et l'avenir de notre commune.

M. Philippe Rapo

En ce qui me concerne, je souhaite répondre à un postulat de l'année passée. Le dicastère des finances s'était penché déjà à fin 2021 sur l'opportunité ou non d'internaliser la gestion de l'encaissement des impôts. Un postulat concernant notre intention a été demandé par MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sauter lors de la séance du Conseil général du 4 avril 2022, afin que le CG s'assure que le CC fasse le bon choix.

François Guerry et moi-même avons rencontré les dépositaires du postulat le 22 novembre 2022 afin de leur faire part de notre analyse. Il s'est avéré que c'était une mauvaise bonne idée. Pour ce faire, nous devrions engager un employé de commerce à 60 % et les frais inévitables à l'encaissement des impôts (impression des demandes d'acomptes, des décomptes, des rappels, d'autres impôts et des frais de BVR) se montent à environ CHF 25'000.- car nous avons 2'750 décomptes pour notre population de 2'350. Cela vient du fait que nous avons beaucoup de résidences secondaires !

Nous économiserions peut-être une dizaine de milles francs par rapport à l'externalisation auprès des services de l'Etat mais on évite les relations directes et pas toujours faciles avec les citoyens, on diminue un risque sur débiteurs plus importants, un risque d'oubli de facturation surtout pour les petits montants et surtout que nous aurions besoin d'une place de travail supplémentaire que nous n'avons pas pour le moment. De ce fait, le Conseil communal a décidé de laisser tomber cette internalisation pour le moment.

IT

La commune s'est tournée vers Office 365 car notre version d'office datait de plusieurs années, M365 pour la gestion. Aujourd'hui, chaque conseiller a accès à M365, soit une adresse e-mail, un agenda propre à la commune et tous les logiciels comme Word, Excel, Teams, etc.

Si vous avez encore quelques soucis, veuillez prendre contact avec François Guerry qui se fera un plaisir de vous aider et de vous guider.

SCI

En relation avec MCH2, nous avons mis en place un SCI (Système de Contrôle Interne) en collaboration avec les communes de Lully et de Cugy et supporté par BDO, l'une des plus importantes sociétés en Suisse, spécialisée dans l'audit. Ce fut un gros travail mais maintenant notre commune a un très bon outil de suivi et de contrôle des tâches. C'est un outil dynamique que l'on met à jour et à mesure des besoins.

Concernant les ports, je me joins à tous les locataires des deux petits ports pour vous dire merci d'avoir accepté le projet de dragage dont les travaux devraient se dérouler de mi-avril à mi-mai.

Nous sommes en pleine réflexion concernant la gestion de l'énergie et des services pour nos clients comme les accès aux services tels que les WC, douches, machines à laver, etc.

Nous espérons arriver déjà à quelque chose pour cette fin d'année mais au plus tard au printemps prochain. Entre-temps, nous mettons l'énergie gratuitement à disposition de nos locataires.

Notre capitaine vous remercie d'avoir accepté l'achat du nouveau bateau. Il est en train de donner un gros coup de balai et d'embellir notre capitainerie et ceci à moindre coût.

Nous devrions finaliser la remise en état du môle suite à la crue de 2021. Par contre, nous travaillons sur les offres pour l'agrandissement et le rehaussement de la digue EST dont le montant sera mis au budget 2024.

L'Association des communes de la Broye (ASCOBROYE) cherche à se revaloriser et est partie prenante dans la réflexion de la gouvernance régionale. Un groupe de travail réunissant plusieurs syndicats de la Broye fribourgeoise y travaille depuis quelque temps déjà. Vous allez vraisemblablement en entendre parler ces prochains mois.

Nous avons rencontré La Grande Caricaie pour donner suite à l'information du Service des Forêts et la Nature qui a décidé de séparer la problématique des chalets afin d'aller de l'avant le plus rapidement au sujet des travaux à venir contre l'érosion des rives. Après des sondages qui se déroulent actuellement, une mise à

l'enquête et les appels d'offre encore cette année, les travaux devraient commencer au début 2024. Le coût devrait avoisiner les CHF 900'000.- qui seront financés entièrement par le canton.

M. Christian Cornioley

L'éclairage public, le plan directeur a été réalisé. Celui-ci vous sera prochainement présenté.

Investissements et projets en cours

Aménagement de la zone 30 à Cheyres, CG du 07.12.20, secteurs école-Pointus-Crevel, on a eu deux oppositions. Le Conseil vient de lever la dernière opposition, le requérant a jusqu'au 16 mars 23 pour faire recours.

Avant-projet réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres. Une séance d'information aux bordiers aura lieu début avril, établissement de convention en cours (canalisations et emprises). Une demande de crédit viendra lors du Conseil d'automne.

Réfection des dalles en béton Bonnefontaine à Châbles, c'est terminé.

Assainissement du réservoir d'eau à Cheyres, cela a commencé, premier coup de pelle ; dans le tuyau. Voilà pourquoi c'est très important d'avoir une documentation à jour, de la tenir à jour. Cela évite d'avoir de la documentation erronée et de perdre un temps de fou pour sonder, chercher les tuyaux, c'est juste insupportable.

Investissements et projets à venir

Réfection route Crevel – 183, ce printemps, les travaux ont été adjugés.

Bouclage d'eau potable Crevel, ce printemps, dès l'obtention du permis de construire.

Etude route de Crevel, cet été.

Concept de stationnement

Les bornes seront bientôt là. Dans le cadre du PAL il y a un concept de stationnement qui a dû être fait et une des mesures c'est d'avoir un règlement, une gestion, on a 364 places de parc. Il faut un règlement de police, un règlement de stationnement et une tarification. On croise les doigts pour pouvoir vous présenter tout cela le 22 mai prochain. Merci.

Mme Christina Darcey

Ce soir, j'ai encore pas mal de chose à vous présenter, je vous demander encore un peu d'attention, mais je vous promets qu'après vous n'entendrez plus jamais ce petit accent suisse-allemand dans cette salle.

Projet pilote Schoolfair

Nous avons actuellement 224 élèves qui fréquentent le cercle scolaire de Cheyres-Châbles et suite à une accumulation de problèmes qui touchent à la sécurité des élèves survenus ces dernier temps dans notre commune, que ce soit dans le bus pendant le trajet, à l'arrêt des bus avant ou après les trajets, aux abords des passages à piétons ou tout autour des collèges, le Conseil communal, qui prend très au sérieux la sécurité de la population, a l'avantage de vous présenter ce soir un tout nouveau projet pilote que nous avons appelé «SchoolFair».

SchoolFair fait référence au projet de prévention «RailFair» des CFF et se base sur l'idée de prévenir et de diminuer les incidents violents et dangereux en lien avec le transport des élèves, par une présence occasionnelle d'adultes, des «parrains et marraines» bénévoles, que ce soit pendant certains trajets de bus ou à proximité des passages à piétons. Ce projet est né de la collaboration entre le dicastère des routes communales (Ch. Cornioley) et le dicastère de l'enfance (moi-même) et sera également financé par ces deux dicastères (montant prévu dans le budget 2023).

Pourquoi la prévention ? Basé sur le programme de prévention des CFF «RailFair» le projet pilote de la Commune «Schoolfair» serait entièrement élaboré sur la prévention, avec le même principe «la prévention par la médiation des conflits». Pour donner suite aux différents incidents survenus ces derniers mois, ainsi qu'aux diverses réclamations, d'ailleurs ce soir nous avons eu une séance de crise pour un comportement violent, une présence judicieuse et une médiation des conflits pourraient prévenir les comportements incivils

et les actes de violence. Comme par exemple mettre en garde des risques aux passages pour piétons à Châbles tout comme à Cheyres.

Que dit le Règlement scolaire de la commune ? Art. 2, al.1 ; a-f: «Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire. Ainsi notamment il reconnaît les transports gratuits en raison de la longueur ou de la dangerosité du trajet, fixe les horaires, prévoit les haltes, choisit le transporteur, fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école et veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves ». Selon le règlement scolaire la sécurité des élèves et le transport scolaire relève donc de la responsabilité de notre Commune.

Bien entendu, ce projet pilote, qui est basé sur la surveillance, la bienveillance et la prévention, ne remplacera pas l'obligation du Conseil communal de prendre des mesures disciplinaires si nécessaire, à l'égard des élèves indisciplinés et réfractaires aux avertissements.

Ces parrains et marraines seront stationnés aux abords des écoles, aux passages piétons et dans le bus. Maintenant pour la planification, je passe la parole à mon collègue Christian, car je ne serai plus là.

M. Christian Cornioley

Le projet c'est fin mars 2023 : lancement du flyer, au début on voulait utiliser les aînés et l'on m'a rappelé qu'ils n'étaient pas faits pour cela, je l'entends bien. Par la suite, en espérant avoir au moins 10 personnes, formation de l'équipe. L'objectif visé c'est une fois par semaine, soit à Cheyres, soit à Châbles. La mise en application prévue pour la rentrée scolaire 2023-2024 et en janvier 2024 le debriefing suivi d'un voyage pour remerciements.

Mme Christina Darcey

Crèche

Le taux de remplissage est de 96%, il y a une liste d'attente.

L'autorisation d'accueil des enfants reçue du SEJ.

Première partie des subventions fédérales accordées : CHF 40'000.-

Engagement définitif de Mme Noémie Duc, ASE diplômée

Engagement de M. Florian Dévaud, actuel stagiaire, comme apprenti dès août 2023

Engagement d'une nouvelle stagiaire, dès août 2023 (en cours)

Nouveau réduit à poussettes et à poubelles sous le bûcher.

Nouvelle barrière dans le préau de la crèche

Ecole

Carnaval des écoles le 20 février : franc succès, les rababous ont bien brûlé !

Camp de ski à Nendaz, du 9-13 janvier 2023 :

- 102 élèves, 8 enseignants et 2 moniteurs J+S de la Commune, 8 moniteurs J+S de la station de ski
- 4 enfants n'ont pas participé pour des raisons médicales
- Satisfaction générale, super lieu, super neige !
- Pas de malade ni d'accident pendant le camp
- Très bonne nourriture et excellent encadrement des élèves par les moniteurs
- Pistes et météo assez bonnes, transport ok

Le Conseil des parents organisera une matinée coup de balai avec les classes de 2H à 8H le 24 mars prochain avec la visite de la déchetterie.

Inauguration de la nouvelle salle de classe et la salle d'appui à Châbles (ancienne crèche). Les enseignants sont enchantés.

AES

Organisation de portes ouvertes à l'AES le 17 juin de 9h à 11h pour tous les parents d'élèves. Bienvenue à toutes et à tous ! Un petit apéro sera offert.

Construction d'un avant-toit au pavillon prévue (à l'enquête).

Dessins de marelles, etc. prévus sur la place entre l'école et le pavillon à Cheyres.

Armoire à jouets installée à côté du pavillon.

CO de la Broye

Comptes 2022 : excédent de produits de CHF 171'000.- à retourner aux communes, Cheyres-Châbles touchera env. CHF 12'000.-

Prévision d'effectifs horizon 2030 : 1'330 élèves au CO de la Broye (capacité suffisante dans les 3 sites du CO)

Travaux d'isolation et d'amélioration de l'enveloppe énergétique au CO d'Estavayer prévus

CO de Cugy : le décompte final de la construction est à bout touchant, tous les litiges sont réglés, approbation des comptes par l'assemblée des délégués en automne 2023

Chers collègues et amis au Conseil général et au Conseil communal,

Eh voilà, ceci est ma dernière intervention au Conseil général de notre commune. Comme annoncé, j'ai décidé de faire valoir mon droit à la retraite et de démissionner du Conseil communal pour le 30 avril 2023.

Après de mûres réflexions et vu le fait que j'atteins cette année l'âge légal de la retraite, j'ai pris cette décision. En effet, ce fut une expérience enrichissante et une belle opportunité de pouvoir m'investir pour notre belle commune et en particulier, en faveur des familles et enfants de Cheyres-Châbles pendant les 2 années au Conseil communal et les 3 années au Conseil général.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir dans l'exercice de mon mandat et j'ai toujours énormément apprécié la collégialité et la bonne ambiance qui règne au sein de notre équipe du Conseil communal. Bien que les avis des uns et des autres divergeassent parfois, une bonne culture de discussion a toujours permis de trouver un consensus. J'ai appris beaucoup de chacun de mes collègues et je garderai un excellent souvenir d'une équipe très compétente, efficace et soudée.

J'aimerais remercier en particulier notre syndic, Fabien Monney, pour ta gestion rigoureuse et compétente, certes pas toujours facile, de notre commune, ainsi que pour ton amabilité et ta patience. Un grand Merci également à Philippe Rapo, notre vice-syndic, pour ton enthousiasme contagieux et ton engagement sans compter, à Christian pour ta bonne humeur et tes idées visionnaires, à Bernard pour ton calme bienfaisant et tes réflexions pertinentes, à Stéphane Rey pour ta redoutable efficacité et rapidité, et à Stéphane Delley pour ton écoute et tes propositions constructives.

Un grand MERCI à vous tous !

Appréciant également la bonne collaboration avec notre législatif, je remercie le Conseil général pour son soutien à l'unanimité à tous mes projets passés au Conseil général. Merci à mon groupe « Ensemble » pour la confiance témoignée.

J'ai également éprouvé beaucoup de plaisir dans la gestion de mon dicastère de l'enfance, et la collaboration avec les responsables des structures communales ainsi qu'avec mes proches collaboratrices et collaborateurs fut excellente. Je tiens également à les remercier chaleureusement, en particulier ma proche collaboratrice Laetitia Bersier pour ton soutien sans faille, ta compétence et ta gentillesse, à la directrice de la crèche, Annick Bellatalla, à la responsable de l'AES, Lurdes Roque et à la directrice du cercle scolaire Laurence Fontaine.

Bien que je ne quitte pas ma fonction de légèreté de cœur, je me réjouis de profiter de ma retraite, de pouvoir réaliser encore de beaux projets et de pouvoir prendre soin de ma famille et de moi-même.

Puis last but not least, j'aimerais vous remercier de votre soutien, de votre amitié et de votre compréhension face à cette décision qui, j'en suis consciente, ne vous réjouit guère.

Cependant je suis confiante, que ma successeuse Mary-Anne Hayoz trouvera rapidement sa place au Conseil communal et je reste bien entendu, à disposition pour garantir un passage du dicastère de l'enfance fluide et agréable. Je souhaite à Mary beaucoup de plaisir et de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Pour terminer il ne me reste plus qu'à vous inviter cordialement à la collation offerte qui suivra cette séance. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Stéphane Delley

Une information concernant la compostière le Péchau à Châbles. Petit point sur la saga en cours : suite à la fermeture, nous avons pris une décision en urgence, je vous laisse imaginer le nombre de téléphones et de mails reçus. Nous avons décidé d'installer deux bennes de déchets verts à la déchetterie à Cheyres pour pallier au problème momentanément. A ce jour le SEn a transmis son préavis à Fribourg chez M. Steiert, sans

entrer trop dans les détails, nous sommes dans l'attente de leur décision qui pourrait prendre encore quelques semaines. Donc en cas de délai plus long, nous prendrons d'autre décision. Merci.

M. Stéphane Rey

Concernant mes dicastères voici 3 informations

M. le syndic vous en parlé durant son allocution, le bureau technique est à nouveau au complet. Je salue le travail effectué ce dernier mois, la priorité est à la reprise des dossiers et au rattrapage des affaires courantes. J'en profite aussi pour souhaiter la bienvenue à Christian Morel et je suis convaincu qu'on va pouvoir faire un travail d'excellente qualité, comme je le disais au dernier conseil, un petit peu de patience chers citoyens, dans l'impossible nul n'est tenu comme on dit, nous mettons tout en œuvre pour avoir un traitement des dossiers dans un délai acceptable.

Concernant la mensuration du quartier Sous-la-Gare je vous informais en 2022 que la mensuration était en cours, celle-ci est maintenant terminée et la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu comme prévu d'ici l'été 2023. Cela permettra de cadastrer toute cette zone au niveau fédéral.

En ce qui concerne les bâtiments le dernier dossier hérité lors du changement de législature ; la réfection du plafond de la grande salle de Cheyres a démarré, une vision locale a été menée. Le projet est assez complexe notamment par rapport à la durée des travaux et leur ampleur, j'ai donc décidé de reporter ces travaux, nous reviendrons vers le CG courant de l'automne pour une demande de crédit et on prévoira un échéancier pour 2024. Il y aura des répercussions sur la saison des lotos, je ne sais pas quelles mesures seront proposées par les architectes pour pouvoir effectuer ces lotos du mieux possible, mais je pense que répercussions il y aura vu l'ampleur des travaux.

Nous allons tenir compte de l'isolation, qui un thème d'actualité et notamment on va faire notre possible pour recouvrir le toit de la grande salle de panneaux solaires et de mettre aux normes les différents équipements, etc. Bonne fin de soirée.

M. Bernard Pochon

La commission des Seniors s'est rencontrée et est composée de Mme Rosmarie Balimann, Mme Denyse Chanez, M. Angelo Balestra, M. Bernard Rapo, Mme Anne-Françoise Monney et moi-même. Nous avons établi un échéancier et nous nous rencontrerons une fois par mois, la prochaine fois le jeudi 23 mars. Tout d'abord pour étudier les réponses du questionnaire sur la base des besoins et des attentes des aînés. Deuxièmement rencontrer Pro Senectute et la Fédération des retraités afin de ne pas faire de redondance avec ce qui existe déjà et apporter des services déjà existants. Puis définir des mesures que l'on voudra prendre et mettre en œuvre ces mesures tout ça jusqu'à fin juin. Les premières mesures devraient donc arriver l'été, voire au mois de septembre l'année prochaine. C'est une équipe dynamique qui a tout de suite mordu et qui s'est bien entendu et je souhaite plein de plaisirs à ces membres et à ce que cela va donner pour nos seniors dans la commune.

Le dîner des aînés a eu lieu le premier jour de Carême, mais tous nos aînés ont décalé le jour du carême afin d'en profiter ! C'était très festif et tout le monde s'est bien amusé.

Petite image extérieure qui nous est tombée comme ça c'est M. Martin Ureta, nouvel habitant à Cheyres, qui a proposé de partager son film documentaire « objectif sauvage », qui a été projeté à la grande salle de Cheyres au mois de février, une centaine de personnes étaient présentes et c'est vraiment un petit bijou. Si vous voulez, regardez avec moi pour une projection de moins grande envergure.

Je vous annonce que j'ai une séance avec le bureau communal pour lancer tous mes projets, notamment le skate parc, au mois d'avril, maintenant que le personnel est plus libre.

Rendez-vous le 24 mars à 19h30 dans cette salle pour la dernière séance présidée par M. Paul Grandgirard, 10 ans au jumelage, merci pour son engagement.
Applaudissements.

Le président remercie le Conseil communal pour toutes ces informations.

12. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

En tant que président du Bureau du conseil général, j'aimerais communiquer que les informations telles que le plan financier, l'invitation à l'assemblée du jumelage ou la vision communale ont bien été transmises aux Conseillers généraux. Il en revient aux Conseillers généraux de consulter leur messagerie électronique.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Néant.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Après une année 2022 relativement calme, celle-ci s'est compensée en 2023, nous avons reçu 5 dossiers à traiter. Nous sommes actuellement dans l'étude de ces dossiers, donc fin mars espérons pouvoir convoquer les candidats en avril peut-être et allons aller de l'avant pour donner du travail au Conseil communal.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey, président

Les travaux d'aménagements extérieurs de la ferme communal vont démarrer et je me réjouis de pouvoir boucler une fois pour toute ce dossier.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard

Voici quelques infos de la commission des petits ports depuis le 15 décembre 2022. La COMAPP s'est réunie le 30 janvier dernier avec le Bureau Biol. Ce dernier nous a présenté la variante retenue pour la réfection des ports du Safari et des Pointus. Après quelques corrections, elle sera présentée aux divers services cantonaux ainsi qu'à la Grande Cariçaie, pour une future mise à l'enquête. Nous avons également pris connaissance du dossier du dragage des petits ports. Il est vraiment nécessaire de réaliser ce dragage tout d'abord pour les utilisateurs des ports et pour notre projet et je vous remercie d'avoir accepté ce projet.

Vous avez certainement constaté que le port des Pointus est le paradis des castors depuis quelques temps déjà, les arbres sont en voie de disparition. Ils ont à nouveau envahi l'entrée du port des Pointus sous la passerelle, du travail supplémentaire pour le garde port.

J'espère que très bientôt, nous pourrons vous présenter un dossier de rénovation des petits ports. Merci.

13. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. Jean-Christophe Sauterel

Le 31.08.2022. Le Conseil fédéral a décidé de nombreuses mesures pour que la Suisse puisse rapidement renforcer son approvisionnement énergétique en prévision de l'hiver. La campagne lancée ce 31 août 2022 sous le slogan « l'énergie est limitée ne la gaspillons pas » vient compléter le dispositif. Elle montre comment la population et l'économie peuvent faire des économies d'énergie grâce à des recommandations faciles à mettre en œuvre. L'objectif est d'encourager une participation la plus large possible afin que la Suisse ne se retrouve pas dans une situation de pénurie. La Confédération a élaboré cette campagne en collaboration avec plus de 40 partenaires issus de l'économie de la société civile et des pouvoirs publics. Vous vous souvenez certainement du message d'un Conseiller fédéral qui nous expliquait comment cuire de l'eau en économisant de l'énergie.

Le canton de Fribourg soutient la campagne stop-gaspillage de la Confédération et encourage chacun et chacune à prendre des mesures pour économiser l'énergie à son niveau. En janvier 2023, le canton de Fribourg a distribué à tous les ménages du canton un flyer « approvisionnement en énergie et risque de pénurie - information à la population ». Aujourd'hui il rappelle que ces mesures doivent être reconduites durant l'hiver à venir.

Le canton de Fribourg a créé une page sur son site internet dédié aux communes en particulier à leurs autorités, où elles trouvent les informations utiles pour les aider à mettre en œuvre des économies d'énergie et à se préparer à une possible pénurie d'énergie (électricité et gaz).

De nombreuses communes ont pris des mesures pour économiser l'énergie en général et l'électricité en particulier, comme la diminution voire la suppression des éclairages de Noël ou l'extinction durant une partie de la nuit de l'éclairage public.

J'adresse deux questions au Conseil communal :

- 1. Quelles mesures le Conseil communal a prises pour économiser l'énergie et l'électricité en particulier durant cet hiver 2022-2023 avec quels résultats chiffrés pour la période d'octobre 2022 à 2023 ?*

Tous les experts s'accordent pour dire que si nous avons évité la crise pour cet hiver c'est principalement en raison d'une météo particulièrement clémente avec des températures largement au-dessus des moyennes habituelles, une pluviométrie également exceptionnelle avec des précipitations janvier qui ont permis au barrage de se remplir mais aussi grâce aux centrales nucléaires françaises qui ont finalement pu être mises en service. Pour rappel, la Suisse importe 30 % de ses besoins d'électricité durant l'hiver. Selon ces mêmes experts l'hiver 2023-2024 sera problématique car nous ne pourrions pas constituer nos réserves de gaz, l'approvisionnement depuis la Russie étant quasi impossible et nous serons dépendants des pays voisins en matière d'électricité dont la fourniture à la Suisse n'est pas garantie. Nous n'échapperons certainement pas à des mesures de contingentement et de délestage en 2024.

Ma deuxième question :

- 2. Que compte faire le Conseil communal pour participer aux économies d'énergie et quelles sont les mesures concrètes prises pour diminuer drastiquement la consommation communale pour l'hiver 2023-2024 ? De plus est-ce que toutes les mesures ont été prises pour assurer le bon fonctionnement de nos infrastructures critiques que sont la distribution d'eau potable et la gestion de nos eaux usées notamment ?*

M. Stéphane Rey

Nous allons répondre à ces deux questions certainement lors de la prochaine séance. Cela touche plusieurs dicastères, donc je pense que cela est important que l'on coordonne nos réponses par rapport à cela. Au niveau de la campagne qui est en cours, je salue l'intervention de M. Sauterel, il y a beaucoup de publications qui ont été faites par la Confédération, par le Canton à l'automne 2022. C'est une question qui a été discutée au sein du Conseil communal et on sait que la surinformation peut tuer l'information donc la décision qui

avait été prise s'était de ne pas rajouter une couche et de continuer à faire notifier les spéculations, mais je conçois que durant l'été se sera peut-être nécessaire de revenir vers la population avec des propositions d'économie. On sait qu'au niveau de notre fonctionnement, la commune ne va pas pouvoir faire de miracle, avant tout les efforts doivent venir également des entreprises et des privés. Je reviendrais prochainement pour répondre aux questions. Merci.

Mme Janine Grandgirard

Nous voici déjà arrivé à la fin de la deuxième année de cette législature. Le temps file. Je voudrais Ludovic, au nom du bureau du Conseil général, te remercier pour le travail accompli durant cette année de présidence. Un merci également pour la bonne entente que tu as fait régner au sein du bureau. Ton expérience t'a permis d'avoir de bonnes collaborations avec le Conseil communal, le secrétariat et les commissions. Tu as su garder un climat de confiance et de justesse lors des séances. Maintenant, tu vas retrouver un peu plus de temps libre pour le consacrer à ta famille et tes loisirs, ce qui est bien mérité. Nous formulons également nos meilleurs vœux pour ta vie professionnelle. Mais finalement Ludovic ne va pas nous quitter complètement, puisqu'il devient membre du bureau, bravo. Je voudrais terminer en remerciant également tous mes collègues pour mon élection. A mon tour de relever ce défi. Je vais garder le même état d'esprit et être à l'écoute de la population.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

M. Ludovic Sauteur, président.

Ce n'est pas le cas, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance. Je profite encore de remercier le Bureau, dont je souligne l'actuelle bonne entente, et de féliciter encore ma successeuse Janine Grandgirard, à qui je transmets la cloche.

J'invite maintenant celles et ceux qui le peuvent à partager la collation organisée par Christina et je clos la séance à 22h10.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Ludovic Sauteur

La secrétaire
Laetitia Bersier

Cheyres, le 14 mars 2023.

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 22 mai 2023 à 20 heures à Cheyres.